



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III



COMPOSANTE I : ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE

Premier séminaire de formation : « Introduction des technologies et des statistiques dans le judiciaire : l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la justice ; les médias et la justice »

Budapest (HU), du 1^{er} au 3 octobre 2013

CONCLUSIONS FINALES

Le premier séminaire de formation sous la composante « Accès à la justice et aide judiciaire » du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenu du 1^{er} au 3 octobre 2013 à Budapest (HU).

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Israël, Liban, Palestine et Tunisie. Les orateurs venaient de Belgique, Espagne et Hongrie. Un représentant du Réseau européen des Conseils de la Justice - RECJ et un représentant de la DG Justice et Affaires intérieures, Unité 2A –Coopération judiciaire en matière de droit civil, Conseil de l'Union européenne, ont également participé au séminaire en tant qu'orateurs.

Le séminaire de formation fut ouvert par M. Zoltán Németh, Chef du Département de droit international privé, ministère de l'Administration publique et de la Justice, Hongrie; et M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants. La clôture du séminaire a été assurée par M. Dávid Guyás, Conseiller juridique, ministère de l'Administration publique et de la Justice, Service de la coopération judiciaire internationale et coordinateur national du projet EuroMed Justice III en Hongrie, et par M. Andrés Salcedo.

Le contexte général, le contenu et la structure des séminaires de formation qui se tiennent dans le cadre de cette composante, y compris l'approche générale et les principales questions proposées pour la discussion, furent introduits par le chef d'équipe et par le responsable de formation du projet EuroMed Justice III.

Ensuite les participants ont pris la parole pour se présenter et présenter la situation actuelle par rapport à l'influence des technologies et des statistiques pour les bureaux des procureurs et les tribunaux dans les pays partenaires du Voisinage Sud. Les technologies de l'information, la charge de travail et les retards indus dans les tribunaux.

Cinq exposés thématiques ont été présentés au cours du séminaire : « Présentation du travail réalisé au cours de la 1ère phase du projet par rapport à la justice et l'utilisation des nouvelles technologies », avec une référence spéciale au 'Manuel décrivant les approches et les bonnes pratiques par rapport à l'utilisation des nouvelles technologies pour la gestion des cas, la circulation des documents, la collecte des données dans le domaine juridique et la communication de la jurisprudence au public' ; « e-Justice et portails web : la communication avec les citoyens et les professionnels » ; « Les médias sociaux (TV, Internet, Facebook, radio, etc.) et l'administration de la justice : les nouvelles judiciaires. » ; « Comment les pays membres de l'UE traitent les technologies de l'information et les statistiques : élaboration des statistiques, collecte interne et externe des données dans le domaine de la justice, construction de base de données, communication interne et externe » ; « Le soutien des institutions judiciaires à la gestion et à l'administration dans le domaine de l'administration de la justice : une mention spéciale des techniques visant à améliorer la circulation des documents juridiques et des techniques destinées à mesurer la performance de l'administration de la justice. ».

Au cours de ces exposés, les différents orateurs ont analysé les différentes approches par rapport aux questions abordées, surtout d'un point de vue pratique, ainsi que le cadre juridique international. Au cours du séminaire, on a également examiné une étude de cas sur « Médias sociaux (TV, Internet, Facebook, radio, etc.) et l'administration de la justice : les nouvelles judiciaires » et on a organisé un atelier sur « e-Justice et portails web : la communication avec les citoyens et les professionnels ».

Etant donné les objectifs de ce séminaire de formation et compte tenu des débats et discussions tenus pendant ce séminaire, les participants ont eu l'occasion de :

- Examiner pendant trois jours, et sous l'angle international, les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.
- Se tenir informés de la situation actuelle et des développements futurs dans chaque pays partenaire du Voisinage Sud par rapport aux questions traitées par ce séminaire.
- Renforcer davantage la coopération entre les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice.
- Explorer les moyens de promouvoir davantage un échange de connaissances, expériences et bonnes pratiques.
- Mener un débat fructueux sur l'état des lieux dans ce domaine dans les pays partenaires du Voisinage Sud et présenter leur expérience ainsi que leur cadre juridique respectifs.

- Avoir un meilleur aperçu du cadre international actuel par rapport à l'introduction des technologies et des statistiques dans le judiciaire: l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.
- Se familiariser avec le cadre international actuel ainsi que la jurisprudence relative aux médias et à la justice.
- Discuter des principaux problèmes rencontrés dans ce domaine et des perspectives futures en la matière.
- Mener une discussion approfondie et avoir une approche pratique de l'e-Justice et des portails web, ainsi que leur importance comme instrument de communication et pour l'efficacité de la justice.
- Discuter du lien entre médias sociaux et administration de la justice, avec une référence particulière aux nouvelles judiciaires.
- Analyser d'un point de vue à la fois théorique et pratique l'importance du soutien des institutions judiciaires à la gestion et à l'administration dans le domaine de l'administration de la justice, avec une mention spéciale des techniques visant à améliorer la circulation des documents juridiques et des techniques destinées à mesurer la performance de l'administration de la justice.
- Reconnaître la nécessité de renforcer la confiance mutuelle en améliorant la compréhension mutuelle entre les autorités judiciaires et les différents systèmes juridiques, en améliorant la qualité de la justice et en promouvant la connaissance mutuelle comme pierre angulaire pour une justice plus efficace.
- Recevoir la liste de la documentation de référence sur les questions examinées afin de faciliter les discussions et les débats au cours du séminaire de formation.

Les participants sont reconnaissants à la Hongrie, pays d'accueil, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet pour l'organisation de ce séminaire.

Les participants présents pendant la lecture de ce document approuvent les conclusions de ce séminaire.

Budapest, le 3 octobre 2013